



Rapport 2024 sur les  
risques et les opportunités  
liés au climat



# Tables des matières

<b>À propos de ce rapport</b>	<b>02</b>
<b>Gouvernance</b>	<b>03</b>
<b>Stratégie</b>	<b>04</b>
• Risques physiques et opportunités	<b>05</b>
• Analyse de scénario	<b>07</b>
<b>Gestion du risque</b>	<b>08</b>
<b>Mesures et objectifs</b>	<b>09</b>
<b>Énoncés prospectifs</b>	<b>10</b>

# À propos de ce rapport

Le présent rapport a été préparé conformément aux recommandations du **Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)**. Il fait état de l'engagement continu d'Industries Lassonde inc. en matière de transparence, de durabilité et de création de valeur à long terme en ce qui concerne les risques et les opportunités liés au climat.

L'objectif de ce rapport est de permettre aux parties prenantes, notamment les investisseurs, les clients, les employés et les autorités réglementaires, de comprendre clairement les répercussions possibles des changements climatiques sur nos activités et la manière dont nous en tenons compte dans notre gouvernance, notre stratégie, notre gestion des risques et nos mesures et objectifs. Nous sommes conscients que la déclaration d'informations liées au climat est un processus évolutif, et ce rapport inaugural représente une première étape vers une transparence accrue, une meilleure résilience et une intégration des considérations liées au climat dans notre stratégie d'entreprise à long terme.

Les informations présentées dans le présent document s'articulent autour des quatre piliers fondamentaux du cadre du GIFCC :

1. **Gouvernance** : Notre surveillance et notre gestion des risques et des opportunités liés au climat.
2. **Stratégie** : Les répercussions réelles et potentielles des risques et des opportunités liés au climat sur nos activités, notre stratégie et notre planification financière.
3. **Gestion des risques** : La façon dont nous procédons à la détection, à l'évaluation et à la gestion des risques liés au climat.
4. **Mesures et objectifs** : Les mesures et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les opportunités et les risques pertinents liés au climat.

Ce rapport concerne Industries Lassonde inc. et ses filiales (collectivement « la Société », « l'entreprise » ou « Lassonde »).

Les principales filiales en activité de la Société comprennent A. Lassonde inc., Lassonde Pappas and Company Inc., Spécialités Lassonde inc., Apple & Eve LLC, Old Orchard Brand LLC et Zidian Manufacturing LLC. Certains énoncés contenus dans le présent document peuvent ne pas s'appliquer uniformément à toutes les divisions ou filiales de Lassonde. Lorsqu'un énoncé ne s'applique qu'à une filiale, nous en faisons état.

Le présent rapport porte sur l'exercice fiscal terminé le 31 décembre 2024, sauf indication contraire, et contient des énoncés prospectifs. Ceux-ci figurent à la fin du rapport, dans la section « **Énoncés prospectifs** ».

Ce rapport s'inscrit dans le cadre du parcours élargi de Lassonde vers la durabilité, qui comprend des engagements à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer l'efficacité des ressources et à soutenir les chaînes d'approvisionnement durables.

# Gouvernance

Lassonde a mis en place un cadre de gouvernance pour gérer les risques et les opportunités liés au climat et assurer la surveillance et la reddition de compte à tous les niveaux de l'entreprise, des experts au conseil d'administration. Notre approche de gouvernance à cet égard évolue à mesure que la société accorde une importance grandissante aux enjeux climatiques et que nous acquérons une meilleure compréhension de leurs répercussions sur nos activités.

## Conseil d'administration

Le **conseil d'administration** (le « **Conseil** ») est tenu de superviser l'orientation stratégique globale de la Société, y compris les questions liées au climat et la création de valeur à long terme. Il contribue à l'examen et à l'orientation de l'évaluation à moyen et à long terme des dépendances, des répercussions, des risques et des opportunités de la Société, y compris ceux liés au climat. Ces derniers ont récemment été intégrés à l'ordre du jour du Conseil en tant que point récurrent afin qu'ils soient abordés régulièrement au sein de l'organe décisionnel le plus important de la Société. Ces questions sont discutées plus amplement lorsque des enjeux importants se présentent. Le Conseil supervise, en y contribuant également, l'élaboration d'une stratégie d'entreprise qui tient compte des considérations climatiques. Il approuve toutes les dépenses en immobilisations importantes ainsi que le budget annuel et doit en outre donner son aval à la politique en matière de durabilité, superviser l'établissement des objectifs de durabilité de l'entreprise et assurer un suivi des progrès réalisés pour les atteindre. Le Conseil exerce ces fonctions lors de ses réunions trimestrielles.

Le **comité de gouvernance** seconde le conseil d'administration dans les affaires liées à la gouvernance de la durabilité et et à la divulgation en la matière. Il est chargé de recommander l'adoption du cadre de durabilité et de superviser sa mise en œuvre et la production de rapports connexes. Le comité de gouvernance se réunit au moins une fois par an.

Le **comité d'audit** a la responsabilité de superviser la gestion des risques d'entreprise. Chaque trimestre, il examine une liste de risques importants à court terme et les plans d'atténuation qui y sont associés, y compris, le cas échéant, ceux liés au climat. Il supervise également le processus d'audit des données environnementales.

Composés entièrement de membres du Conseil, le comité de gouvernance et le comité d'audit sont des comités permanents du conseil d'administration.

## Chef de la direction et équipe de la haute direction

En dernier ressort, le chef de la direction est responsable de la durabilité au sein de la Société : il s'assure que les principes de durabilité sont intégrés dans la stratégie d'entreprise et dans la création de valeur à long terme. L'équipe de la haute direction et lui font office d'organe de supervision stratégique de l'entreprise; ils valident l'harmonisation avec les objectifs d'affaires, approuvent les orientations en matière de durabilité et surveillent l'avancement des progrès. Leur rôle, axé sur la

gouvernance, consiste à garantir la responsabilité et l'intégration au niveau le plus élevé.

## Vice-président principal, Innovation, qualité et développement durable

Membre de la haute direction, le vice-président principal, Innovation, qualité et développement durable, est le principal responsable de la gestion des risques et des questions environnementales, y compris les risques et les opportunités liés au climat. Il relève directement du chef de la direction et s'assure que des mises à jour trimestrielles sur les initiatives stratégiques en matière de développement durable et sur les questions importantes liées au climat sont fournies à la haute direction et au conseil d'administration. On compte parmi ses principales responsabilités l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés à l'environnement, l'établissement des objectifs de l'entreprise en matière d'environnement, l'élaboration de stratégies liées au climat et la supervision de la production des rapports sur l'environnement et des budgets consacrés à cet enjeu.

## Comité de direction sur la durabilité

Le comité de direction sur la durabilité joue un rôle essentiel dans l'élaboration et la recommandation de l'orientation stratégique de la Société en matière de durabilité. Composé de hauts dirigeants interfonctionnels issus de la manufacture, de la chaîne d'approvisionnement, de l'exploitation commerciale et de la gestion des unités d'affaires ainsi que de la haute direction (y compris le chef de la direction), le comité se réunit chaque trimestre pour examiner les progrès accomplis et s'assurer que les priorités en matière de durabilité respectent les objectifs de l'entreprise. Il se concentre sur l'harmonisation opérationnelle et la préparation à l'exécution par la mise en place des directives et des conditions nécessaires à une mise en œuvre réussie.

## Comité de durabilité

Sous la direction du vice-président principal, Innovation, qualité et développement durable, le comité de durabilité veille à la gestion efficace des risques et des opportunités liés au climat ainsi qu'à leur intégration à la planification et à la performance à long terme. Il définit l'orientation stratégique, soutient la mise en place des conditions nécessaires à sa réalisation et supervise l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action par les groupes de travail et les experts désignés. Son rôle consiste à transformer les priorités stratégiques en initiatives concrètes, puis à en suivre les progrès.

# Stratégie

Lassonde reconnaît que les changements climatiques présentent de nombreuses répercussions potentielles pour l'industrie des aliments et des boissons. Ces répercussions peuvent être classées en deux principales catégories de risques :

- Les **risques physiques** découlent des effets directs des changements climatiques, comme les tempêtes violentes, les inondations, les sécheresses, l'élévation du niveau de la mer et les variations à long terme de la productivité agricole. Ces risques peuvent perturber l'approvisionnement en ingrédients, endommager les infrastructures et faire augmenter les coûts d'exploitation.
- Les **risques de transition** émanent de l'évolution mondiale vers une économie sobre en carbone et comprennent les changements politiques et juridiques, les pressions exercées sur la réputation de la Société, l'évolution des marchés et les changements technologiques. À mesure que les réglementations climatiques et les attentes des consommateurs évoluent, les risques de transition pourraient avoir une incidence sur les activités de Lassonde, sa gamme de produits et ses relations avec ses parties prenantes.

Pour orienter sa réponse stratégique, Lassonde évalue les risques et opportunités liés au climat sur les horizons suivants:

- **Court terme (0 à 3 ans)** : Met l'accent sur les répercussions opérationnelles immédiates et les changements réglementaires à court terme.
- **Moyen terme (3 à 5 ans)** : Traite de l'évolution des conditions du marché, de la résilience de la chaîne d'approvisionnement et des risques de transition.
- **Long terme (5 à 10 ans)** : Tient compte des transformations stratégiques globales, notamment l'adaptation aux changements climatiques, l'innovation et la planification à long terme des investissements.

Lassonde détecte les **risques et les opportunités d'importance liés au climat** à l'aide de critères qualitatifs et quantitatifs qui reflètent l'importance stratégique, opérationnelle et financière des actifs et des activités de l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Les indicateurs qualitatifs comprennent le positionnement stratégique des installations, l'importance de certains fournisseurs, de certaines cultures ou de certaines régions au sein de notre chaîne d'approvisionnement ainsi que les dépendances liées à la poursuite des activités, notamment les sites qui servent de carrefours logistiques, de points de distribution centraux ou de fournisseurs uniques. Des critères quantitatifs sont également pris en compte, comme la valeur financière estimée des risques et opportunités potentiels et les répercussions prévues sur le BAIIA. Cette approche permet à Lassonde de détecter et de traiter en priorité les risques et les opportunités d'importance sur les plans stratégique et financier, même s'ils ne peuvent pas être immédiatement quantifiés par des mesures traditionnelles uniquement.

Nous avons mis en œuvre nos **processus de détection, d'évaluation et de gestion des dépendances, des répercussions, des risques et des opportunités liés au climat** dans l'ensemble de notre chaîne de valeur et nous continuons à les améliorer. Ces processus sont intégrés dans notre cadre général de gestion des risques d'entreprise pour les risques à court terme, notre stratégie de durabilité pour les risques à court et à long terme ainsi que notre plan stratégique pour les risques à moyen et à long terme. Ils nous permettent de prendre des décisions éclairées et de répondre aux risques liés au climat dans le cadre de nos activités.

Notre processus de gestion des dépendances, des répercussions, des risques et des opportunités liés au climat commence par l'établissement des principales **dépendances** liées à l'environnement, comme la nécessité d'avoir des sources d'énergie stables, des chaînes d'approvisionnement résilientes face aux changements climatiques et des conditions météorologiques favorables pour les intrants agricoles, qui sont toutes touchées par les changements climatiques. Nous évaluons également nos **répercussions** opérationnelles, dont les émissions de gaz à effet de serre de portée 1, 2 et 3, et mettons en œuvre des mesures de réduction grâce à l'amélioration de notre efficacité énergétique, à un approvisionnement en énergies renouvelables et à des innovations à faibles émissions de carbone. Ces dépendances et ces répercussions guident notre gestion des risques, notre stratégie de durabilité et nos processus de planification

stratégique, et nous aident ainsi à comprendre notre exposition et notre vulnérabilité aux risques liés au climat et à repérer des opportunités, notamment en matière de décarbonation, d'innovation dans les produits et d'efficacité des ressources.

Les **risques** à court terme liés au climat sont évalués de manière officielle chaque année dans le cadre de notre processus de gestion des risques d'entreprise, en collaboration avec l'équipe chargée du développement durable et d'autres intervenants internes. Outre l'évaluation officielle, nos équipes suivent tout au long de l'année les développements liés au climat, comme l'évolution des réglementations, des attentes du marché et des répercussions physiques des changements climatiques, en vue de détecter proactivement les risques et de les atténuer rapidement. Nous avons également réalisé en 2025 notre première analyse de scénarios axée sur certains risques particuliers. Nos constatations préliminaires sont présentées ci-après.

En tant que membre de la haute direction et président du comité de gestion des risques, le vice-président principal, Innovation, qualité et développement durable, est le principal responsable de la gestion des risques de l'entreprise. À ce titre, il dirige l'élaboration et la mise en œuvre du cadre de gestion des risques, supervise la surveillance de l'exposition aux risques et assure la coordination des stratégies d'atténuation dans l'ensemble des unités d'affaires. Il collabore étroitement avec l'équipe de la haute direction, le comité d'audit et le comité de gestion des risques afin d'examiner les facteurs de risque, de garantir la conformité et de produire des rapports détaillés visant à éclairer la prise de décisions. Ensemble, ils s'assurent que les risques sont gérés de manière proactive, conformément aux objectifs de l'entreprise. Le président du comité de gestion des risques fait rapport chaque année des principaux risques de Lassonde au comité d'audit et au conseil d'administration, et présente des plans d'action pour les risques les plus importants ainsi que des mises à jour trimestrielles sur les progrès.

Le tableau qui suit présente les risques particuliers détectés et surveillés par Lassonde, ainsi que les opportunités associées.

## Risques physiques et opportunités

Thème	Risques	Opportunités associées	Répercussions sur la planification financière et/ou la stratégie	Horizons
<b>Risque physique extrême – activités directes</b>	<p><b>Interruption des activités causée par les changements climatiques, des phénomènes météorologiques extrêmes ou d'autres facteurs environnementaux.</b></p> <p>Les changements climatiques, les catastrophes naturelles et d'autres enjeux environnementaux pourraient perturber le bon déroulement des activités de Lassonde, ce qui pourrait entraîner des conséquences négatives importantes sur ses résultats financiers. Des conditions météorologiques inhabituelles, des phénomènes météorologiques extrêmes ou des changements climatiques à long terme pourraient nuire à la capacité de production de la Société, faire augmenter le coût de ses intrants (comme l'énergie et le carburant) et influencer la demande pour ses produits.</p> <p>La Société a cerné plusieurs risques importants liés au climat et aux catastrophes naturelles. Ces risques englobent entre autres les dommages provoqués par les phénomènes météorologiques extrêmes, comme l'ouragan Helene, qui a causé en septembre 2024 de graves inondations et des dommages importants aux infrastructures en Caroline du Nord, ce qui a affecté notre usine d'Hendersonville.</p>	<p><b>Renforcer la résilience opérationnelle à long terme par l'intégration de stratégies d'adaptation aux changements climatiques.</b></p>	<p>Pour soutenir ses efforts d'adaptation, Lassonde a déjà investi stratégiquement dans des initiatives de durabilité, comme le renforcement de ses plans de continuité des activités, la mise en œuvre de technologies à haut rendement énergétique et l'amélioration de ses infrastructures.</p> <p>Ces initiatives ont été reconnues comme des occasions cruciales pour apporter des avantages opérationnels et économiques globaux, et gérer de manière proactive les risques liés au climat présents dans nos activités. Nous avons l'intention d'élargir la portée de ces projets et nous nous efforçons de cerner d'autres chantiers d'action pour renforcer notre résilience et notre performance en matière de durabilité.</p>	De court à long terme
<b>Stress hydrique – activités directes</b>	<p><b>Interruption des activités causée par une pénurie d'eau et des limitations de l'infrastructure.</b></p> <p>L'eau est l'ingrédient principal de pratiquement tous les produits Lassonde. Les changements climatiques pourraient entraîner une pénurie d'eau et une détérioration de la qualité de l'eau dans les régions où la Société exerce ses activités ou s'approvisionne en matières premières. L'augmentation de la concurrence pour l'approvisionnement en eau entre les utilisateurs résidentiels, agricoles et industriels pourrait s'accroître dans ces régions. Si l'eau se raréfie ou si sa qualité se détériore, la Société pourrait voir ses coûts de production augmenter ou être confrontée à des contraintes de production. De plus, même si l'eau est facile à obtenir de par son abondance, les limites des infrastructures de purification de l'eau et de traitement des eaux usées pourraient entraîner une augmentation des coûts ou imposer des contraintes sur l'efficacité opérationnelle.</p>	<p><b>Renforcer la résilience opérationnelle par l'amélioration de la gestion de l'eau.</b></p>	<p>Nous réduisons les risques liés à l'eau en nous concentrant sur l'amélioration de la gestion de l'eau dans nos installations. Notre approche comprend la mise en œuvre de mesures visant à réduire le prélèvement d'eau et à optimiser l'utilisation de l'eau dans nos processus de production.</p> <p>Ces efforts sont intégrés dans notre stratégie globale de durabilité et sont adaptés pour tenir compte de la disponibilité de l'eau et du contexte réglementaire de chaque site. En privilégiant une utilisation efficace de l'eau, nous cherchons à réduire l'exposition de nos activités aux risques liés à l'eau, à améliorer notre résilience quant aux futures difficultés liées à l'eau et à contribuer à la gestion responsable des ressources hydriques locales.</p>	De court à long terme

## Risques physiques et opportunités

Thème	Risques	Opportunités associées	Répercussions sur la planification financière et/ou la stratégie	Horizons
<b>Risque physique extrême et chronique – chaîne d’approvisionnement (principaux produits de base)</b>	<p><b>Perturbations de la chaîne d’approvisionnement causées par les changements climatiques et une pénurie d’eau.</b></p> <p>Les enjeux environnementaux représentent des risques importants pour la chaîne de valeur en amont de Lassonde. Les changements climatiques et les catastrophes naturelles pourraient avoir une incidence sur la disponibilité et la qualité de produits agricoles essentiels tels que les pommes, les oranges, les canneberges, les tomates et d’autres fruits et légumes. Par exemple, la canicule qui a eu lieu en Europe en 2024 a endommagé les cultures, tandis que les sécheresses de la Californie ont touché les produits qui dépendent de l’irrigation.</p> <p>La pénurie d’eau et la concurrence pour les ressources hydriques entre les utilisateurs agricoles, résidentiels et industriels pourraient limiter davantage la disponibilité des matières premières ou faire augmenter les coûts d’approvisionnement. Ces pressions pourraient donner lieu à une instabilité des prix des intrants et à un approvisionnement de fiabilité incertaine.</p>	<p><b>Renforcer la résilience de la chaîne d’approvisionnement par la surveillance des risques climatiques et la diversification de la gamme de produits.</b></p>	<p>Notre première réponse à ce risque a été de mettre en place, au sein de notre chaîne d’approvisionnement, un meilleur suivi des vulnérabilités liées au climat. Bien que ce genre de suivi soit déjà intégré à nos pratiques d’approvisionnement, nous nous efforçons d’améliorer et de multiplier ces efforts en vue d’accélérer et d’améliorer notre prise de décisions proactives et éclairées. Nous envisageons entre autres de diversifier nos sources d’approvisionnement et d’accroître la mobilisation de nos fournisseurs en ce qui concerne les pratiques d’adaptation aux changements climatiques afin de renforcer davantage notre résilience face aux risques environnementaux.</p> <p>Nous poursuivons également une stratégie axée sur l’innovation et l’optimisation de notre gamme de produits dans le but de réduire notre exposition aux risques liés aux produits de base et d’accélérer les investissements dans les nouveaux produits. Ces efforts sont continus et reflètent notre engagement à établir une résilience et une adaptabilité à long terme.</p>	De court à long terme

### Répercussions potentielles des enjeux liés au climat sur les résultats financiers et la situation financière

À ce stade, nous ne sommes pas en mesure de fournir une estimation des coûts de notre réponse aux risques détectés. De nombreuses mesures d’adaptation sont intégrées dans nos stratégies globales d’exploitation, d’infrastructure et de durabilité, ce qui nous complique la tâche lorsque vient le temps d’isoler les dépenses liées à l’eau ou aux changements climatiques. Par conséquent, les répercussions financières potentielles, telles que les variations des coûts d’exploitation, des dépenses en immobilisations ou des évaluations des actifs, sont comprises dans le plan général des activités et ne font pas l’objet d’un suivi distinct.

Il est donc difficile d’en estimer avec précision les répercussions potentielles sur les revenus, les coûts, les actifs et les passifs. Bien que les évaluations en cours et l’évolution des attentes puissent influencer la planification financière dans l’avenir, les répercussions financières liées au climat ne sont en ce moment pas comptabilisées individuellement dans nos rapports financiers.

## Analyse de scénarios

En 2025, Lassonde a réalisé sa première analyse de scénarios axée sur certains risques climatiques physiques et risques de transition pour ses sites et ses principaux produits de base. Cette section ne présente que la méthodologie utilisée, car les conclusions préliminaires sont toujours en cours d'évaluation.

Pour les besoins de l'analyse, nous avons choisi deux principales trajectoires socio-économiques partagées (« SSP5-8.5 et SSP2-4.5 ») afin de couvrir un large éventail de scénarios climatiques possibles et de mieux comprendre les risques physiques et de transition auxquels nous pourrions être exposés. Le scénario SSP5-8.5 représente un scénario pessimiste à émissions élevées, caractérisé par une utilisation continue des combustibles fossiles, des politiques climatiques restreintes et un réchauffement climatique important. Il nous permet de tester la résilience de nos actifs et de nos activités dans des conditions climatiques extrêmes. Quant au scénario SSP2-4.5, il reflète une trajectoire modérée, où le développement mondial suit un parcours dit moyen, caractérisé par quelques efforts d'atténuation des changements climatiques qui se traduisent par une stabilisation des émissions et des répercussions climatiques plus faciles à gérer. Ensemble, ces scénarios nous offrent une vision équilibrée des deux trajectoires et orientent notre gestion des risques et la planification de nos stratégies.

Nous avons entamé une évaluation complète des risques liés au climat dans toutes nos installations, y compris une modélisation des répercussions potentielles des changements climatiques sur nos principaux produits de base agricoles. Nous avons également procédé à une évaluation distincte des risques liés à la réputation résultant des attentes changeantes des parties prenantes en matière de durabilité. Une troisième évaluation, axée sur l'énergie et les politiques, a examiné la façon dont les changements réglementaires et les tendances du marché de l'énergie pourraient influencer les coûts futurs de l'énergie.

Ensemble, ces évaluations, qui s'appuient sur une expertise et des données externes, fourniront des renseignements fondamentaux sur l'incidence des différentes voies de transition sur les activités de Lassonde et sa résilience à long terme. Elles sont conçues pour compléter les informations évaluées par le comité de gestion des risques en offrant à celui-ci des données plus détaillées et une analyse plus approfondie. L'affinement de la portée de ces évaluations est en cours, et une évaluation plus poussée a été entamée afin d'approfondir notre compréhension des répercussions sur l'ensemble de notre chaîne de valeur.

# Gestion du risque

## Processus de détection et d'évaluation des risques liés au climat

La Société détecte et évalue les risques liés au climat à l'aide d'un cadre de gouvernance à plusieurs niveaux qui tient compte des horizons à court, à moyen et à long terme.

- Les **risques à court terme** sont détectés, évalués et gérés par le comité de gestion des risques, qui incorpore les risques liés au climat dans le processus général de gestion des risques de l'entreprise. Les risques principaux sont pris en compte lors de la planification du budget annuel et traités par l'entremise de plans d'action ciblés.
- Les **risques à moyen terme** sont supervisés par l'équipe de la haute direction, épaulée par le comité de durabilité et d'autres intervenants clés. Ces risques sont évalués en faisant le suivi des changements liés au marché, à la réglementation et aux technologies, et ils sont intégrés dans les processus pluriannuels de planification stratégique et opérationnelle de la Société, ainsi que dans sa stratégie de durabilité.
- Les **risques à long terme**, y compris ceux qui peuvent résulter de changements structurels, comme les changements climatiques, les changements démographiques, l'évolution du contexte géopolitique et les bouleversements technologiques, sont également examinés par l'équipe de la haute direction. Ils sont évalués dans le cadre d'exercices de prévoyance stratégique et de planification de l'innovation axés sur la résilience et la durabilité.

Nous évaluons la **taille et la portée potentielles** de tous les risques, y compris ceux liés au climat, en fonction de leur probabilité, de leurs répercussions potentielles, de la vitesse à laquelle ils peuvent se manifester et de leur pertinence stratégique. Les risques liés au climat sont évalués en même temps que les autres risques courus par l'entreprise à l'aide d'un cadre global de classification des risques. Nos évaluations surveillent les changements apportés à la réglementation, notamment en ce qui concerne les limites d'émissions et les obligations d'information sur les changements climatiques, et en tiennent compte.

## Processus de gestion des risques liés au climat

Les risques liés au climat sont gérés par une combinaison de mesures d'atténuation, d'adaptation et de planification stratégique :

- Les **risques à court terme** sont traités à l'aide de plans d'action budgétisés visant à réduire l'exposition à ces risques et à renforcer la résilience opérationnelle.
- Les **risques à moyen terme** sont gérés par l'équipe de la haute direction à l'aide de réponses stratégiques telles que la priorisation des investissements, l'affectation des ressources et les ajustements organisationnels.
- Les **risques à long terme** sont gérés par des stratégies d'atténuation à long terme, comme la diversification des activités, les investissements dans les technologies émergentes et le développement de compétences et de capacités essentielles. Ces efforts visent à renforcer la capacité d'adaptation de la Société et à soutenir la création de valeur durable.

La hiérarchisation des risques est effectuée en fonction de leur importance, qui est déterminée par une collaboration interfonctionnelle et conformément aux objectifs stratégiques.

## Intégration dans la gestion globale des risques

Les risques à court terme liés au climat sont incorporés dans notre cadre de gestion des risques d'entreprise. Le comité de gestion des risques veille à ce que les risques à court terme liés au climat soient pris en compte au même titre que les risques stratégiques, opérationnels et financiers. L'équipe de la haute direction, épaulée par le comité de durabilité et d'autres intervenants internes, est essentielle à l'harmonisation de la gestion des risques liés au climat avec la stratégie d'affaires à long terme.

Lassonde tient à ce que les risques liés au climat soient intégrés à ses processus de gouvernance, de planification et de prise de décision en matière de risques plutôt que d'être gérés en vase clos.

# Mesures et objectifs

Lassonde se sert des principales mesures utilisées pour évaluer et gérer les risques et les opportunités liés au climat, y compris les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à la consommation d'énergie et d'eau. Ces mesures sont sélectionnées en fonction de leur pertinence pour nos activités et de leur capacité à soutenir la prise de décision stratégique.

Le tableau présente nos objectifs en matière de durabilité ainsi que les risques et opportunités liés au climat.

	Objectif	Risques traités	Occasions traitées
<b>Climat</b>	D'ici 2030, réduire nos émissions absolues de portée 1 et 2 de 20 % par rapport à nos données de référence de 2022.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risques politiques et juridiques</li> <li>Risques liés à la réputation</li> <li>Risques liés au climat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résilience opérationnelle</li> </ul>
	D'ici 2030, réduire l'intensité de nos émissions de portée 3 de 20 % par rapport à nos données de référence de 2022.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risques politiques et juridiques</li> <li>Risques liés à la réputation</li> <li>Risques liés au climat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résilience de la chaîne d'approvisionnement</li> </ul>
<b>Eau</b>	D'ici 2026, réduire la quantité moyenne d'eau prélevée <sup>1</sup> par nos usines de boissons à moins de 2 litres par litre de produit.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risques de stress hydrique</li> <li>Risques liés à la réputation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résilience opérationnelle</li> </ul>
	D'ici 2026, réduire la quantité moyenne d'eau prélevée par nos usines d'aliments à moins de 6 litres par kilogramme de produit <sup>2</sup> .		
<b>Emballages</b>	D'ici 2025, produire des emballages primaires et secondaires <sup>4</sup> dont 100 % des composantes sont recyclables <sup>5</sup> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risques politiques et juridiques</li> <li>Risques liés au marché</li> <li>Risques liés à la réputation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire les risques liés à la conformité</li> <li>Renforcer notre réputation et notre positionnement stratégique</li> </ul>
	D'ici 2025, utiliser en moyenne 15 % de contenu recyclé dans nos emballages primaires prioritaires <sup>6</sup> en production.		
	D'ici 2025, utiliser en moyenne 15 % de contenu recyclé dans nos emballages primaires en PET en production.		

<sup>1</sup>La quantité totale d'eau prélevée dans nos opérations couvre l'eau prélevée de toutes sources, y compris celle utilisée à titre d'ingrédients dans les produits.

<sup>2</sup>Pour les besoins de cet objectif, « usines d'aliments » exclut notre usine située à Boardman, en Ohio, acquise lors de l'exercice financier 2024.

<sup>3</sup>L'emballage primaire est directement en contact avec le produit et généralement destiné au consommateur final.

<sup>4</sup>L'emballage secondaire contient plusieurs unités d'emballages primaires et sert à offrir une protection supplémentaire et à faciliter le transport.

<sup>5</sup>Un emballage est défini comme recyclable s'il peut être détourné du flux de déchets par le biais de procédés et de programmes disponibles et peut être collecté, traité et réutilisé sous forme de matières premières.

<sup>6</sup>Nos emballages primaires prioritaires sont le polyéthylène téréphtalate (PET), le carton multicouche, le verre et l'aluminium.

### Énoncés prospectifs

Le présent rapport comporte de l'« information prospective » et les communications publiques verbales et écrites d'Industries Lassonde inc. (ci-après la « Société ») qui ne constituent pas un fait historique peuvent être réputées une « information prospective » au sens de la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières applicable. Les énoncés constituant de l'information prospective comprennent, sans s'y limiter, des énoncés sur les objectifs et buts de la Société et sont fondés sur les attentes, projections, croyances, jugements et hypothèses actuels selon l'information disponible au moment où l'énoncé prospectif applicable a été fait à la lumière de l'expérience de la Société et de sa perception des tendances historiques.

Les énoncés prospectifs sont habituellement définis par des mots comme « anticiper », « continuer », « estimer », « s'attendre », « peut », « fera », « projeter », « devrait », « pourrait », « croire », « planifier », « avoir l'intention de », « concevoir », « cibler », « objectif », « stratégie », « probable », « potentiel », « perspectives », « viser », « but » et d'autres expressions similaires suggérant des événements futurs ou un rendement futur ainsi que la forme négative de ces termes ou leurs variations. Tous les énoncés autres que les énoncés de faits historiques inclus dans le présent rapport peuvent constituer des énoncés prospectifs.

Dans le présent rapport, les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, les priorités et les objectifs en matière de durabilité et les hypothèses utilisées pour établir les énoncés prospectifs. Certains des énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport, comme la réalisation des objectifs de durabilité, peuvent être considérés comme étant des perspectives financières aux fins de la réglementation canadienne en valeurs mobilières applicable. Les lecteurs ne doivent pas supposer que ces actions futures se concrétiseront.

Divers facteurs ou diverses hypothèses sont appliqués par la Société pour tirer des conclusions ou pour élaborer les énoncés prospectifs. Ces facteurs et hypothèses sont fondés sur l'information dont dispose actuellement la Société, y compris l'information obtenue de sources tierces. **Les lecteurs sont prévenus que les hypothèses utilisées par la Société pour appuyer ces énoncés prospectifs pourraient se révéler inexactes en totalité ou en partie.**

Les facteurs significatifs qui pourraient entraîner un écart important entre les résultats réels et les conclusions, prévisions ou projections reflétées dans les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent, entre autres, les risques associés aux éléments suivants : la détérioration des conditions macroéconomiques ou socioéconomiques générales, y compris les conflits internationaux, tels que les conflits commerciaux (y compris les tarifs, les droits et autres restrictions commerciales), qui peuvent avoir des répercussions négatives sur les fournisseurs, les clients et les

coûts d'exploitation de la Société; la disponibilité des matières premières et des emballages et les variations de prix qui en découlent, plus précisément pour les matières premières importantes pour la Société ainsi que l'efficacité de ses stratégies de couverture s'y rattachant; la capacité à s'adapter aux changements et les faits nouveaux touchant le secteur d'activités de la Société, notamment, les préférences, les goûts et les habitudes d'achat des clients, les conditions du marché et les activités des concurrents et des clients; les perturbations ou les défaillances des systèmes de technologie de l'information de la Société, et le développement et la performance des technologies; les cybermenaces et les autres risques liés à la technologie de l'information en lien avec les interruptions d'activités, la confidentialité, l'intégrité des données et les fraudes par compromission de courriels d'affaires; le déploiement fructueux de la stratégie pluriannuelle de la Société, incluant l'exécution réussie de ses projets d'investissement clés ainsi que la matérialisation des bénéfiques sous-jacents attendus; les changements climatiques et les catastrophes entraînant une augmentation des coûts d'exploitation et des dépenses en immobilisations et une réduction de la production, ou ayant une incidence sur la disponibilité, la qualité ou la volatilité des prix des principaux produits de base achetés par la Société; la possibilité d'arrêts de travail en raison du non-renouvellement ou l'incapacité de conclure des conventions collectives ou autres raisons; la capacité de la Société à intégrer efficacement les entreprises acquises; la perte de fournisseurs clés ou des litiges avec eux ou la concentration des fournisseurs; les modifications apportées aux lois et règles qui touchent les activités de la Société notamment en matière fiscale, ainsi que leur interprétation, et les nouvelles prises de position adoptées par les autorités compétentes; la capacité à maintenir de solides plateformes d'approvisionnement et de fabrication ainsi que des canaux de distribution efficaces; les fluctuations des frais de transport entrant et sortant, l'incidence du prix du pétrole (et de ses dérivés) sur les coûts directs et indirects de la Société, ainsi que la capacité de cette dernière de transférer ces augmentations au moyen de hausses des prix ou d'autres moyens, le cas échéant, à ses clients dans des conditions de marché concurrentielles et en tenant compte de l'élasticité de la demande; l'instauration réussie des programmes de santé et de sécurité de la Société et l'application des lois et règlements en matière de santé et sécurité; les blessures graves subies par un employé ou le décès d'un employé, qui pourraient avoir des répercussions importantes sur la continuité des activités de la Société et sa réputation et engendrer des coûts liés à la conformité; la pénurie de main d'œuvre qualifiée et son incidence sur l'embauche, la formation, le perfectionnement, la fidélisation et la fiabilité des membres du personnel ainsi que sur leur productivité, les enjeux en matière d'emploi, la conformité aux lois sur les normes du travail dans divers territoires; la consolidation accrue des clients dans le secteur de l'alimentation, ce qui leur donne un pouvoir de négociation important notamment sur les prix de vente de la Société; la mise en œuvre, le coût et l'incidence des initiatives de durabilité environnementale ainsi que le coût des mesures d'assainissement liées aux passifs environnementaux; l'incapacité de maintenir la sécurité et l'intégrité

des produits de la Société qui pourrait entraîner des rappels de produits et des réclamations en responsabilité du fait des produits alimentaires mal étiquetés, falsifiés, contaminés ou avariés, et nuire à sa réputation; les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, de la liquidité et du crédit, du cours des actions et des obligations de retraite; l'engagement de frais de restructuration, de frais d'aliénation ou d'autres frais connexes ainsi que la constatation de perte de valeur du goodwill ou d'actifs à long terme; la suffisance de la garantie d'assurance; et l'incidence ainsi que l'issue des actions en justice, litiges ou instances réglementaires potentiels auxquels la Société peut être partie. La Société avertit les lecteurs que la liste qui précède n'est pas exhaustive.

La capacité de la Société d'atteindre ses priorités, ses cibles et ses objectifs en matière de développement durable est également assujettie, entre autres, à sa capacité d'accéder à toutes les technologies nécessaires à cette fin et de les mettre en œuvre, au développement, au déploiement et au rendement des technologies et des solutions propres à l'industries, à la réglementation environnementale, à la disponibilité, à l'accessibilité et à la pertinence de données complètes et de haute qualité, ainsi qu'à l'évolution des normes ou des méthodologies utilisées. La capacité de la Société à réaliser ses priorités, ses cibles et ses objectifs en matière de durabilité est également soumise, entre autres, à sa capacité à tirer parti de ses relations avec les fournisseurs.

Les hypothèses, les attentes et les estimations formulées dans le cadre de la préparation des énoncés prospectifs ainsi que les risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement des énoncés prospectifs sont abordés dans les documents déposés par la Société auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dont l'information sur les facteurs de risque discutée à la section « Incertitudes et principaux facteurs de risque » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, ainsi que dans les rapports de gestion trimestriels ultérieurs pour tous changements apportés à ces facteurs de risque, le cas échéant. Ces documents sont accessibles sur SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com) et sur le site web de la Société, à l'adresse [www.lassonde.com](http://www.lassonde.com).

Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent document n'ont une valeur qu'à la date des présentes. À moins d'y être tenue par la loi, la Société ne s'engage pas à mettre à jour publiquement ni à réviser les énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. **Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent document sont expressément et entièrement sous réserve de la présente mise en garde.**